



Cabinet du
ministre des Finances
8 AVR. 2009
2009-11-283

310, rue de l'Église, Lachute (Québec) J8H 4A8
☎ 450.562.7122 ☎ 450.562.5861 ☎ 450.562.0690 ✉ info@catela.org

Le 3 avril, 2009

Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des finances du Québec
12, rue St-Louis, 1^{er} étage
Québec, Qc., G1R 5L3

Objet : consultation publique sur le droit associatif québécois

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous demander de faire suivre l'actuelle consultation sur la réforme des OBNL par une véritable consultation qui aura l'avantage de permettre une meilleure compréhension de la réforme proposée et de favoriser un échange plus complet entre votre ministère et les différents milieux associatifs.

Lancée à la fin octobre dernier d'une manière fort discrète, l'actuelle consultation sur la réforme de la troisième partie des compagnies ne peut prétendre avoir réellement joué son rôle de processus de consultation. En effet, peu de publicité a entouré son lancement. À titre d'exemple, aucun des 400 OBNL ou individuEs ayant déposé un mémoire lors de la consultation du registraire n'a reçu de message lui indiquant une nouvelle consultation sur le sujet.

Nous déplorons aussi le peu d'effort mis de la part de votre ministère afin de susciter la réflexion ou apporter les clarifications nécessaires sur les impacts probables des propositions mises de l'avant dans le document de consultation. À notre connaissance aucune rencontre d'information n'a été tenue par votre ministère. Enfin, si le document de consultation laisse deviner des propositions intéressantes, les maigres explications qu'il contient ne permettent pas de juger de leurs pertinences de manière satisfaisante. Voilà pourquoi, madame la ministre, nous vous demandons de ne pas vous contenter d'une maigre consultation pour prétendre connaître les réactions des différents milieux associatifs aux propositions de votre ministère.

Membre de



LE RÉSEAU
DES CENTRES DE
FEMMES
DU QUÉBEC



1994
Les prix
Perrillier-Lachapelle
Lauréat d'une mention
d'honneur dans la catégorie
soutien à la famille

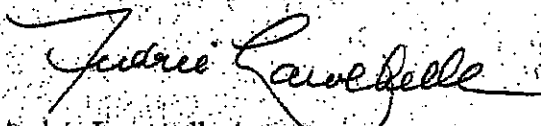


2002
Prix d'excellence
des réseaux de la famille
et des services sociaux

Nous vous demandons de donner une suite à cette consultation par la publication d'une analyse plus étoffée justifiant vos propositions ou d'un projet de loi qui permettrait de mieux saisir la portée des changements proposés. Enfin, il nous semblerait opportun de consulter à nouveau les milieux associatifs sur les transformations d'une législation qui aura un impact majeur sur leurs évolutions.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous saurez prendre en considération nos demandes.

Au plaisir de vous entendre sur le sujet,



Andrée Larochelle, intervenante
et responsable des communications -